



Texte 1 (29/03/2007)

démocratie locale :

Vitréens acteurs et non plus sujets

Notre constat est sévère : **nous vivons à Vitré sous le régime du souverain.**

Depuis trente ans (!) à la tête de notre ville, le maire de Vitré a su mettre en place aux postes importants de sa ville et de l'agglomération ses amis politiques, choisir soigneusement ses collaborateurs et chefs de service.

Autour de Vitré, les maires des petites communes sont soit totalement acquis à la grandeur nationale du personnage soit craintifs de s'en faire mal voir.

Il a su mettre en avant et promouvoir sur les cantons ceux qui sont devenus ses lieutenants fidèles. Il les encourage fortement à occuper des mandats au sein des structures départementales publiques et associatives.

Les responsabilités à Paris ne lui permettent pas de vivre durant la semaine dans sa ville et il se rattrape le week-end en enchaînant inaugurations et ouvertures de salons ou réunions diverses. Seuls ses inconditionnels en sont les dupes.

L'opportunité d'un financement crée le projet. Souvent cette opportunité oblige à plaquer un équipement ou une expérimentation de mesures gouvernementales. Les adjoints au maire et leurs services improvisent, se précipitent, puis le tout est validé par la visite d'un ministre en exercice et la photo, cravates au vent.

Le point d'orgue est mensuel et a lieu lors du conseil municipal : est-ce trop caricatural de constater que des dossiers sont souvent bouclés à l'avance, que l'opposition est maintenue dans l'ignorance, qu'il y a un manque de transparence, un manque de débats, et même un manque de présents ?

Pour une citoyenneté active, VIVA souhaite incarner une « gouvernance » moderne et démocratique

A Vitré, la tradition locale est de compter sur ce seul élu providentiel. Par ailleurs, certains peuvent considérer qu'il est bien compliqué de consulter la population et que cela prend du temps.

Nous souhaitons rompre avec cette culture souveraine locale et associer tous les habitants aux décisions publiques.

Ceux-ci passeront alors du statut de sujets à celui d'acteurs.

Cette participation citoyenne est un des fondements du développement durable et de la démocratie.

Cette démocratie locale, si l'on ne veut pas qu'elle se réduise à un slogan électoral, vivra réellement si deux conditions préalables sont réunies.

Première condition :

la mise en œuvre de cette nouvelle façon de gouverner s'appuie sur une **orientation politique clairement assumée.**

Au-delà des divergences d'intérêts entre les différents acteurs sociaux et économiques (habitants, commerçants, artisans, industriels...), **c'est la qualité du « Vivre ensemble » et la recherche de l'intérêt général** qui doivent primer. Il faut créer toutes les conditions d'un dialogue actif entre tous les acteurs locaux pour mettre en chantier en permanence la recherche de cet intérêt général. Les intérêts économiques particuliers, même s'ils sont légitimes, ne peuvent passer outre l'intérêt général notamment en matière d'occupation du territoire commun.

N'opposons pas les intérêts de la jeunesse à ceux des autres catégories d'âges, n'opposons les intérêts des habitants du logement social à ceux des lotissements. Dans ce contexte, **l'accès des catégories sociales les moins favorisées, les plus fragilisées, aux activités collectives**, culturelles, sportives ou autres, est, pour nous, **un objectif prioritaire**.

De la même façon, nous assumons une **politique déterminée et volontariste en matière de politique environnementale locale** notamment par le développement du transport collectif urbain.

Deuxième condition :

Garantir la qualité de l'écoute, organiser les débats en se donnant du temps, favoriser toutes les démarches de médiation.

L'habitant participera d'autant plus spontanément au débat local qu'il aura le sentiment d'être écouté, que les questions qu'il soulève en matière de cadre de vie, de conditions de vie au quotidien dans la Cité sont réellement prises en compte.. Ces questions sont fondamentales, elles conditionnent la mise en œuvre de projets dans tous les domaines de la vie collective : urbanisme, gestion des espaces et des équipements publics, préservation de l'environnement, vie culturelle et sportive, relations entre les habitants, prévention de la délinquance, transports...

Le tissu associatif vitréen reste dynamique dans les trois secteurs que sont : le sport, les loisirs et le caritatif. Cependant, l'individualisme menace ici comme ailleurs ainsi que le consumérisme, vidant les associations de leurs bénévoles.

Il existe des espaces participatifs prévus par la loi. Ceux-ci sont encore méconnus et peu accessibles : les CLIS, comités de développement, participation aux enquêtes publics, aux débats publics... mais il manque des lieux où peuvent se rencontrer les élus et leurs projets, les experts et leur technicité et les habitants et leur citoyenneté.

Pour combler cette lacune, **un nouvel état d'esprit doit être initié et encouragé**.

➤ **en soutenant les associations**

- par la mise à disposition gratuite de salles municipales pour les réunions
- par l'accès à un affichage gratuit sur la voie publique
- par un large accès des associations aux colonnes du journal municipal
- par un soutien spécifique aux associations dont les objectifs sont la préservation de l'environnement, le renforcement du lien social ou le développement de l'économie sociale et solidaire
- par le financement de formations des bénévoles à la gestion d'un association et à la prise de parole.

➤ **en informant largement la population**

Les moyens mis en oeuvre ne doivent pas avoir pour objet de saluer le grand travail et la grande valeur de la municipalité en place mais permettre parfois l'expression de points de vue opposés comme expression de la citoyenneté.

- par un affichage municipal dans chaque quartier
- par un site internet réellement interactif
- par la mensualisation du journal municipal et une large ouverture de ses pages
- par la tenue de forums citoyens réguliers, espaces de débats et d'initiatives civiques
- Par un accès facile de tous aux débats du conseil municipal
 - retransmission sur la TV locale et sur internet
 - compte-rendu exhaustif réellement accessible à tous sur internet et sur le journal municipal

➤ **en encourageant la constitution de Conseils de quartier** par les habitants.

Relais entre les services municipaux, les élus et la population d'un quartier, ils feront des propositions et donneront des avis sur les choix d'aménagement. Ils pourront gérer un budget propre leur permettant de faire face à leurs frais de fonctionnement et à la prise en charge de petits équipements.

Dans ces conseils de quartier un effort particulier sera fait d'y intégrer les personnes actuellement exclues de cette citoyenneté : jeunes, mères isolées, personnes en situation de pauvreté.

➤ **en associant les habitants** (via les conseils de quartier)

- à l'élaboration des Plans d'Urbanisme
 - pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales dans les jardins des lotissements
 - pour associer les habitants à l'aménagement de jardins au pied des habitations collectives
- à la gestion des équipements collectifs de proximité (Maison de Quartier...)
- au développement des relations entre les quartiers ...
- en soutenant, en accompagnant toutes les initiatives de partenariat entre habitants et autres acteurs locaux qui favorisent le lien social (écoles, Centre social, services de Prévention, Police municipale, association environnementale, ...).

En s'inscrivant dans une dynamique de réseau avec toutes les communes qui souhaitent partager les expériences de démocratie locale, de démarches innovantes en matière notamment d'urbanisme et d'environnement.